Voix Suisse romande

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **35 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La PCi de Neuchâtel:

Rétrospective 1987 et «La question du mois»

Mpl/CS. Avec le printemps et le retour des beaux jours fleurissent les idées et les innovations. La page romande souhaite également changer son «look». Dans un souci d'information et d'ouverture, nous présenterons dans les prochains numéros la protection civile dans les différents cantons de Romandie, son organisation, ses grandes lignes, les principaux problèmes rencontrés, etc., et laisserons s'exprimer le chef cantonal sur «La question du mois».

Pour débuter cette nouvelle formule, le canton de Neuchâtel est à l'honneur. Choix plus ou moins arbitraire, motivé par l'absence de toute information émanant de ce canton depuis de longs mois.

1987: les grandes lignes

Rien n'est plus rébarbatif à lire qu'un rapport de gestion. Et cependant, rien n'est plus riche en informations intéressantes. Car à travers les chiffres et les tableaux se dessinent des profils significatifs.

Au niveau de la construction des abris publics et privés, 1987 apparaît comme une année record pendant la dernière décennie, avec 247 constructions achevées, dont 2 abris publics offrant 5140 places protégées supplémentaires.

L'effectif cantonal s'élève ainsi à 5601 abris construits depuis 1953, pouvant accueillir 124 993 personnes, soit le 79,6 % de la population du canton. La lecture comparative des deux tableaux ci-dessous amène cependant une constatation singulière. Entre 1967 et 1977, 2183 constructions ont été réalisées (moyenne annuelle: 193 abris) et 74 918 places protégées aménagées (moyenne annuelle: 6810 places). Durant la deuxième décennie, le nombre d'abris reste presque identique, soit 1931 constructions entre 1978 et 1987 (moyenne annuelle: 198). Par contre, le total des places protégées n'a pas progressé de façon proportionnelle, puisqu'il atteint à peine la moitié, soit 33 814 places (moyenne annuelle: 3381). Ce phénomène s'explique par la prolifération d'abris privés de petite envergure. Doit-on parler de gaspillage? Ce phénomène se ressent-il dans d'autres cantons également?

M. André Laubscher, chef cantonal de la protection civile de Neuchâtel, nous assure que cette situation devrait changer progressivement. En effet, ces derniers mois, de nombreux projets communaux ont été déposés et d'ici deux ans déjà se dessinera une augmentation sensible des abris publics.

Une autre donnée qui ne manque pas d'intérêt concerne le chapitre sur la formation. 1512 participants ont suivi en 1987 les cours cantonaux et communaux, ce qui représente quelque 5750 jours de service. Le canton de Neuchâtel compte 302 nouveaux instruits en 1987. (A noter la diminution régulière enregistrée depuis 1980, où le nombre de personnes formées était de 709!) Cependant, 367 personnes ont quitté la PC pour raison d'âge, de maladie ou de départ du canton. Ainsi le déficit en personnel engagé s'élève à 74 individus.

Perspectives d'avenir

Au chapitre des grands projets, le Service cantonal de la protection civile de Neuchâtel souhaite construire rapidement un centre cantonal de formation. Il sera vraisemblablement situé dans le Val-de-Travers. Il n'est pas exclu que l'ensemble du Service cantonal y déménage également, dans une optique de décentralisation. De même, les quelque 30 600 places protégées restant à construire pour couvrir le total de la population seront aménagées d'ici l'an 2000, peut-être bien avant. «Grâce au consensus avec les communes neuchâteloises, la protection civile connaît un développement continu et harmonieux», conclut M. Laubscher. «Je suis très optimiste quant au futur, car assurément nos affaires ne marchent pas si mal!»

La Question du mois

L'équipement personnel

En lien avec le thème central de ce numéro, nous avons demandé à M. Laubscher, chef du Service cantonal de la PCi de Neuchâtel, de répondre à la question suivante:

Avant et après chaque cours de formation, on procède à la distribution et à la restitution de l'équipement personnel. Cette opération n'engendre-t-elle pas une perte de temps disproportionnée avec la durée du cours? Ne devrait-on pas appliquer le même principe que dans l'armée et remettre le matériel en prêt aux personnes engagées?

«Cette question a déjà été soulevée à plusieurs reprises, déclare M. Laubscher. Mes collaborateurs et moi-même, ainsi que les autres représen-

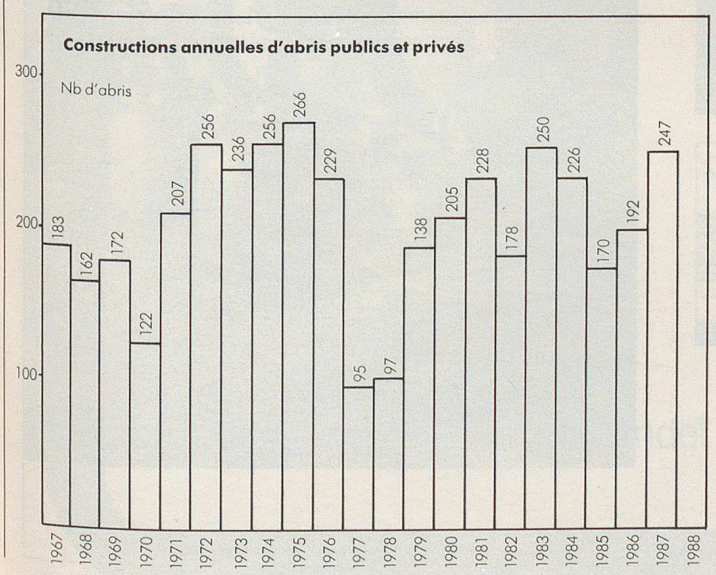

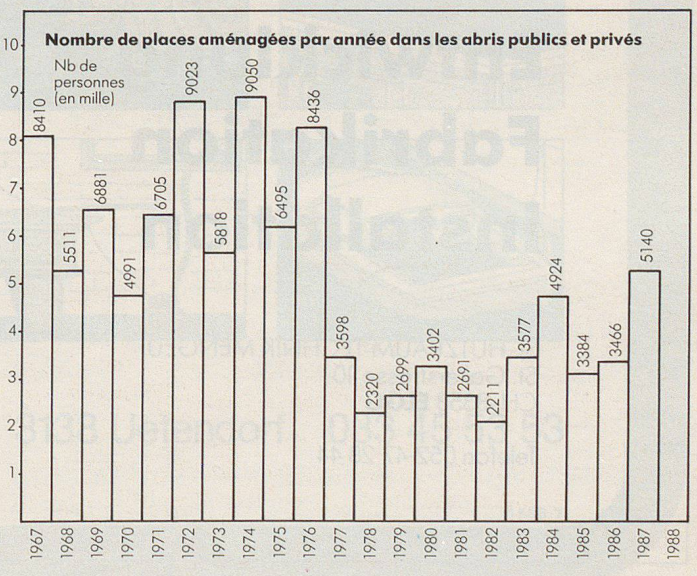

tants des cantons romands partageons toujours le même avis: nous sommes opposés à la remise du matériel et ceci pour les raisons suivantes:
– Les nombreux changements de domicile intercantonaux nécessiteraient de toute manière de fréquentes distributions et restitutions de matériel.
– Si nous adoptons le principe du prêt à long terme, nous devrons alors procéder à des inspections de matériel, tout aussi longues et fastidieuses.
– Nous souhaitons aussi éviter une utilisation abusive de l'équipement dans la sphère privée.
– En règle générale, les ménages se plaignent d'appartements trop petits et de manque de place. Pourquoi les encombrer davantage et inutilement? De plus, la perte de temps n'est pas aussi grande qu'on veut bien le dire. Pratiquement, nous utilisons au maximum 45 minutes pour la distribution et 30 minutes pour la restitution. Et ce temps peut aussi être compté comme temps d'instruction, vu les explications sur le matériel et son utilisation que nous donnons à cette occasion.
A noter que dans le canton de Neuchâtel, les cadres (chefs locaux, d'état-major) recoivent une partie de leur équipement (ceinture, survêtement et bonnet), vu qu'ils sont plus fréquemment appelés au service de la PCi.
Je ne vois aucune raison valable de distribuer l'équipement personnel. Au contraire, le stockage, le contrôle et l'entretien en sont plus aisés dans nos arsenaux.»

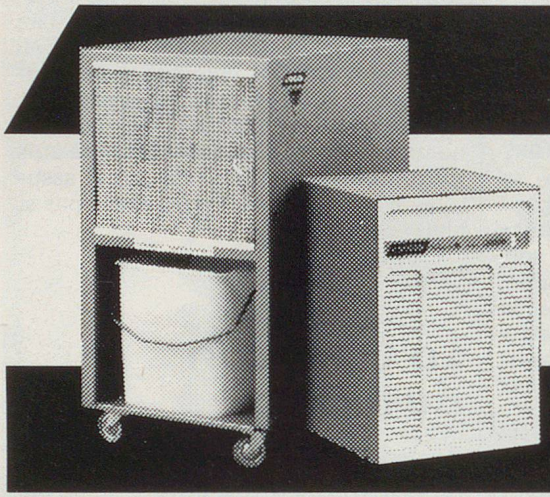

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc.
Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.
Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE, Hofstetten SO, Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Gordola TI
Küssnacht am Rigi, Samedan

KRÜGER

SCHUTZRAUM-TECHNIK
MENGEU

25 Jahre
Entwicklung
Fabrikation
Installation

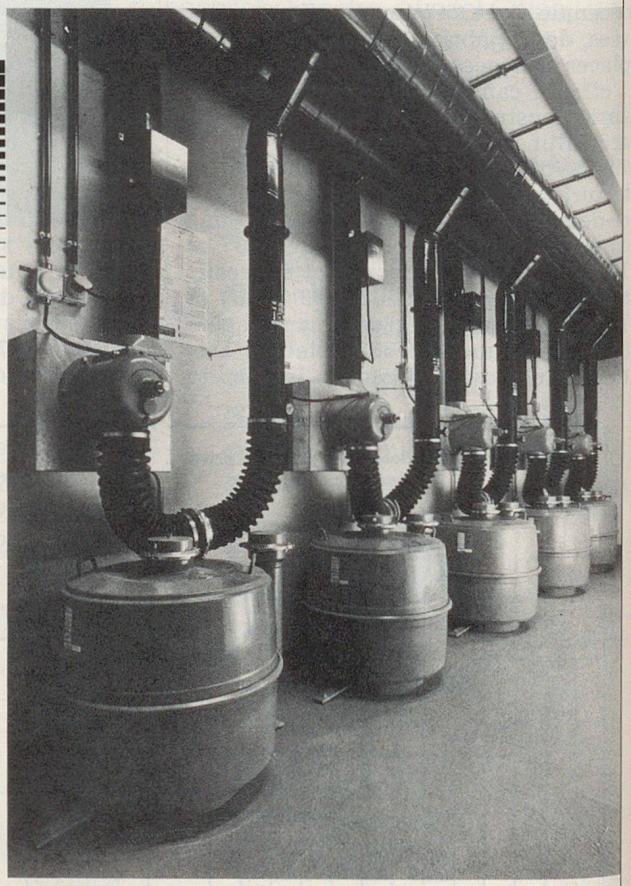

SCHUTZRAUM-TECHNIK MENGEU
St. Gallerstrasse 10
CH-8353 **ELGG**

Telefon 052·47 28 44